



Trophées du Granulé : une deuxième édition élargie à l'ensemble des collectivités et aux bailleurs sociaux

Fort du succès de sa première édition, Propellet lance les Trophées du Granulé 2026. Cette deuxième édition s'ouvre à l'ensemble des collectivités et aux bailleurs sociaux. La contrainte de date de mise en service des installations est aussi levée. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 octobre 2026. La remise des prix aura lieu au Salon des Maires, du 24 au 26 novembre 2026 à Paris.

Une première édition qui a démontré l'engagement des territoires

En novembre 2025, sur le stand Propellet au Salon des Maires et des Collectivités Locales, huit communes ont été distinguées pour leurs chaufferies au granulé exemplaires. Des projets portés par des communes de 270 à plus de 92 000 habitants, telles que Pruillé-l'Éguillé (Sarthe), Barberaz (Savoie), Poitiers (Vienne) ou Charnècles (Isère). La remise des prix s'est tenue en présence d'Anne-Catherine Loisier, sénatrice de la Côte-d'Or, de Daniel Gremillet, sénateur des Vosges et membre du Conseil Supérieur de l'Énergie, et de plusieurs députés, témoignant de l'ancrage institutionnel du concours.

2026 : un périmètre élargi pour toucher davantage de territoires

Elargissement à toutes les collectivités. Communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles : toute structure territoriale dotée d'une chaufferie collective au granulé peut désormais candidater, quelle que soit sa taille ou son statut juridique.

Bailleurs sociaux éligibles. Au-delà des communes et EPCI, les organismes de logement social disposant d'une chaufferie collective au granulé peuvent désormais candidater. Un élargissement qui ouvre le concours au parc locatif social, où les enjeux de décarbonation et de maîtrise des charges pèsent directement sur les locataires.

Suppression de la contrainte de date de mise en service. Les installations en fonctionnement, quelle que soit leur année de mise en service, sont désormais recevables. Les projets qui ont fait leurs preuves dans la durée peuvent ainsi être valorisés, et non plus seulement les réalisations récentes.

Calendrier et modalités de candidature

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 octobre 2026. Un dossier est à compléter en ligne, incluant des éléments techniques, des photos et une présentation de l'installation. La remise des prix aura lieu sur le stand Propellet lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales, du 24 au 26 novembre 2026 à Paris.

Plus d'informations et candidature sur <https://lestropheesdugranule.fr/>

Le granulé de bois dans les territoires : une énergie en croissance

Les Trophées du Granulé s'inscrivent dans une dynamique de filière confirmée par les données 2025 : +15% de chaudières à granulé collectives installées. Chez les particuliers, 128 000 poêles à granulé vendus (+36 % par rapport à 2024) et 8 060 chaudières à granulé (+13,5 %). La production nationale de granulés est aussi renforcée grâce à l'entrée en service de plusieurs nouvelles usines. Dans les collectivités comme dans les logements, le granulé s'impose comme une réponse concrète aux objectifs de décarbonation, d'indépendance énergétique et de maîtrise des coûts.

« Dans un contexte de tensions énergétiques et de recherche de souveraineté, les Trophées du granulé mettent en lumière une filière française capable d'apporter des solutions de chauffage locales, renouvelables et compétitives. »

Eric Vial, délégué général de Propellet

À PROPOS DES TROPHÉES DU GRANULÉ

Les Trophées du Granulé récompensent les communes, EPCI et bailleurs sociaux engagés dans la transition énergétique, à travers des chaufferies au granulé exemplaires, en neuf comme en rénovation. Organisé par Propellet France, ce concours national met en lumière des réalisations locales vertueuses qui participent activement à la décarbonation des territoires.

A PROPOS DE PROPELLET

L'association nationale de référence des professionnels du chauffage au granulé de bois et pellet. Elle regroupe près de 250 professionnels qui s'engagent dans la qualité et le développement de la filière du chauffage au granulé de bois. L'association a été créée en 2008 pour servir les besoins d'une filière en pleine expansion, qui dispose aujourd'hui de 75 usines, produit plus de 2 millions de tonnes de granulés par an et alimente plus de 2 millions de foyers équipés en appareils de chauffage. Le travail réalisé depuis et l'ambition de fédérer les divers métiers de la filière autour d'un langage commun positionnent Propellet comme l'interlocuteur incontournable du chauffage au granulé de bois en France, pour les pouvoirs publics, les journalistes, les professionnels et les particuliers.